

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2008
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-4-4-6

Séance du vendredi 4 avril 2008

FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES Projets d'actions mis en œuvre par les Collèges Kennedy et Jean Macé

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-902 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget départemental consacré à l'insertion des jeunes pour l'année 2008,
- VU la délibération n° 2008/I-902 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux actions menées dans le cadre de l'insertion des jeunes en grande difficulté créant le Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue un crédit de 3 800 € pour les projets présentés par des collèges,
- ❖ Autorise les versements des financements correspondants pour ces projets, soit :
 - 2 000 € au collège Kennedy de Mulhouse
 - 1 800 € au collège Jean Macé de Mulhouse.
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 3 800 € sera prélevée au chapitre 65, nature 65737, fonction 51, enveloppe 18389.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté
..... voix contre
..... abstentions

Rémy WITH